

AFR/RC30/R5 :

Le Comité régional,

Ayant pris connaissance du rapport de la quatrième Réunion du Comité consultatif africain de la Recherche médicale (CCARM)¹ ;

Ayant étudié le rapport du Directeur régional²,

1. RAPPELLE aux Etats Membres et au Secrétariat de l'OMS les dispositifs des résolutions WHA32.15, AFR/RC29/R5, AFR/RC29/R6 et WHA33.25 qui doivent guider le Programme régional de Recherche ;
2. APPROUVE le rapport du CCARM/4 complété par le rapport du Directeur régional concernant la mise en œuvre de ses recommandations ;
3. FELICITE les représentants de Madagascar et du Libéria pour les résultats obtenus au cours de leur mandat auprès des organes directeurs du Programme de Formation et de Recherche concernant les Maladies tropicales (TDR) ;
4. DESIGNNE le Nigéria pour représenter les gouvernements contributeurs et le Malawi et le Mali pour représenter la Région auprès du programme TDR pour la période de trois ans ;
5. INVITE les Etats Membres à :
 - 1) se rappeler l'intérêt que présente leur participation au compte spécial africain pour la Recherche médicale du Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé³ ;
 - 2) établir des structures d'accueil et des plans de service pour les chercheurs y inclus pour ceux en formation ;
 - 3) renforcer ou créer des comités nationaux consultatifs pour la recherche en leur fixant comme priorité les recherches appliquées visant à satisfaire les besoins fondamentaux des collectivités ;
 - 4) collaborer avec les autres Etats Membres dans le cadre de la CTPD pour développer leurs programmes nationaux de recherche et éviter ainsi les doubles emplois ;
 - 5) tenir le Directeur régional régulièrement informé des activités de recherche, des possibilités offertes à la formation de chercheurs et des noms des nationaux disponibles pour servir comme experts régionaux ;
6. INVITE le Directeur régional à :
 - 1) poursuivre les efforts pour promouvoir le programme régional de recherche, en recourant, dans toute la mesure du possible, aux experts et institutions de la Région et aux mécanismes de la CTPD ;

¹ Document AFR/MR/9

² AFR/RC30/13

³ Résolution AFR/RC25/R6

- 2) développer les échanges de chercheurs, d'enseignants et d'informations entre les institutions régionales et celles des autres Régions ;
 - 3) mettre en place un Index Medicus africain en utilisant les ressources de la Région et les sources extra-budgétaires, y compris celles des Programmes spéciaux ;
7. INVITE le Directeur général à prendre les mesures propres à susciter les contributions au Compte spécial africain pour la Recherche médicale par l'ensemble des pays de la communauté internationale.

Septembre 1980, **30**, 9